

Gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée désigne une technique de gestion du patrimoine vert. Elle s'inscrit dans les principes du développement durable. Elle découle d'une politique communale qui permet de répondre à des enjeux de natures différentes.



Les enjeux environnementaux :

Préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels

Limiter les pollutions : intrant phyto

Gérer les ressources naturelles : valoriser les déchets verts, économie en eau.

Les enjeux culturels :

Valoriser l'identité des paysages communaux

Les enjeux économiques :

Gestion des moyens

Tous les espaces verts sont entretenus selon la gestion différenciée. Ce mode de gestion consiste à adapter les interventions et les moyens pour entretenir les espaces verts en respectant le patrimoine, en satisfaisant les usages tout en favorisant la biodiversité.

Les grandes lignes qui définissent ce mode de gestion sont :

- Généraliser les pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement
- Adapter l'entretien au site et à son ou ses usages.
- Favoriser la diversité des paysages, de la flore, de la faune
- Valoriser le patrimoine (les sites et les métiers)
- Diminuer les pollutions en raisonnant les interventions mécaniques et chimiques
- Préserver la santé de tous, usagers et acteurs.

Pour mettre en place un plan de gestion différenciée il faut classer les différents sites

Par catégorie :

- Espace de Prestige bénéficiant d'interventions très fréquente.
- Espace intermédiaire dont l'entretien est moins intensif
- Espace naturel où la faune et la flore spontanées sont favorisées.

Il y aura un carnet d'entretien pour chaque catégorie d'espaces

Pratiquer la gestion différenciée de nos espaces verts dans nos villes aujourd'hui c'est préserver l'avenir de nos enfants demain.

Liens utiles

[La zone de biodiversité de la Rosière](#)